

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 02 juillet 2026

DCC202692 Comité Social Territorial (CST) : élection du personnel / modification de la première délibération qui ne fait pas état de consultation des organisations syndicales

Le deux juillet deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de VALLEROIS-LE-BOIS, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (44)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Cédric BEVALOT, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Gérard COULIN, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (5)

Michèle JACQUES à Xavier BATAILLE, Énora GRISEY à Nicolas RICHARD, David BALAUD à Philippe MOLLE, Michaël MUHLEMATTER à Benjamin GONZALES, Sophie TARAN à Véronique LOUIS.

Absents (4)

Arnaud CHOLLEY, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Maryline ROBERT.

Vu la délibération DCC202669 - Création du Comité Social Territorial interne à la CCTV du 7 mai 2026 qui mentionnait :

✓ *Considérant la non-consultation des organisations syndicales ;*

Considérant que les représentants de la CCTV ont rencontré les organisations syndicales le 4 juin 2026 à 14h00 à la mairie de LA CREUSE, il y a lieu donc de modifier la délibération « DCC202669 Création du Comité Social Territorial interne à la CCTV » et d'y ajouter cette information ;

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la délibération modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition par :

<i>POUR</i>	<i>48</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>1</i>	<i>Patrice COLNEY</i>
<i>ABSTENTION</i>	<i>0</i>	

Fait à SAULX, le 02 juillet 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état